

Paris, le 9 mars 2018

Le Directeur académique des services
de l'Éducation nationale,
chargé des écoles et des collèges

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'Education
Nationale

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré
de l'enseignement public

S/C

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs, Inspectrices de
l'Education Nationale,

**Objet : Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par exeat et
ineat pour la rentrée 2018.**

Conformément à la note de service n°2017-168 du 06 novembre 2017 parue au
BO spécial n° 2 du 9 novembre 2017, je vous prie de trouver ci-après les
modalités de demande d'intégration à Paris par exeat et ineat au titre de
l'année scolaire 2018-2019.

Le mouvement complémentaire permet de résoudre les situations particulières
de rapprochement de conjoints non satisfaites ou inconnues lors du mouvement
interdépartemental.

Les situations des personnels enseignants atteints d'un handicap ou celles d'un
conjoint handicapé, ou de son enfant reconnu handicapé ou gravement malade
sont également prises en compte.

La date limite de réception des demandes, dans mes services, est fixée au plus
tard le **11 mai 2018** _ **déla**i de rigueur au

Rectorat de Paris

Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public

Bureau DE2 - pièce 2032

12 boulevard d'Indochine 75019 Paris

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

☐ CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

☐ ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Demandes d'ineat dans le département de Paris:

Les enseignants qui veulent intégrer le département de Paris doivent envoyer une demande écrite d'ineat (qui doit obligatoirement transiter par la voie hiérarchique) accompagnée d'une fiche de synthèse produite par le service de gestion des personnels du département d'origine.

Demandes d'exeat du département de Paris : Les enseignants de Paris qui veulent quitter le département.

Il est vivement conseillé de contacter la Direction Académique du département souhaité afin de connaître les modalités de la procédure mise en place dans leur département, en particulier les délais impliqués.

Mes services transmettront les demandes d'ineat aux départements concernés.

- un courrier adressé à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, demandant l'exeat de Paris ;

- un courrier adressé à Madame ou Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur Académique des Services de l'Education Nationale du département sollicitant l'intégration dans le département souhaité.

Il convient de constituer autant de demandes que de départements souhaités.

Pour tous les enseignants, le dossier de demande doit comporter tout document justificatif dans les conditions fixées par la note de service ministérielle citée en référence.

Pour les demandes réalisées à titre social et/ou médical :

Demande sociale :

L'agent qui demande un ineat ou un exeat à titre social doit solliciter l'assistant social de son département d'origine. Un avis social sur la demande (« très prioritaire », « prioritaire » ou « défavorable ») sera formulée et adressé au(x) département(s) sollicité(s).

Demande médicale :

L'agent qui demande un ineat dans le département de Paris doit solliciter le médecin de prévention de son département qui adresse au département de Paris un avis médical sur sa demande d'exeat. Le dossier doit être accompagné du certificat médical.

L'agent qui demande un exeat de Paris doit déposer auprès du docteur Guillaume (sous pli confidentiel à destination du service médical du Rectorat), un dossier comprenant toutes les pièces justifiant de la situation médicale évoquée ainsi que le certificat médical.

- Secrétariat du médecin Frédérique GUILLAUME : 01 44 62 47 37
- Correspondance handicap : 01 44 62 47 05
- Secrétariat du service social des personnels de la DSDEN de Paris : 01 44 62 47 44



Antoine DESTRES

**DEMANDE D'INTEGRATION DANS LE DEPARTEMENT DE PARIS
RENTREE 2018**

- Pour rapprochement de conjoint : OUI NON
 Autorité Parentale Conjointe : OUI NON
 Parent Isolé : OUI NON
 Demande au titre du Handicap : OUI NON
 Convenances personnelles : OUI NON

Nom :
Prénoms
Date de naissance :

Situation de famille : Célibataire Mariée Pacsé (e) Vie maritale ou concubinage
Divorcé (e) Veuf(ve)

Adresse actuelle :

Tél : fixe..... Mobile.....

Mail.....

Nombre d'enfant (s) à charge (-20 ans).....

Date(s) de naissance des enfants.....

Avez-vous participé au mouvement interdépartemental 2018 ?

OUI NON Barème :

Rapprochement de conjoint :

Profession du conjoint :

Lieu d'exercice :

Date d'exercice dans le département de Paris :

Durée de Séparation : du au.....

Situation administrative

Grade : Instituteur Professeur des écoles CN HC

Position : (Activité, disponibilité, congé parental, CLM, CLD,.....)

Depuis le : Lieu d'exercice :

Date d'intégration :

Fonctions exercées (Adjoint, Directeur, Titulaire remplaçant, spécialisé.....):
.....

Ancienneté Générale de service au 01/09/2017 : A.....M.....J.....

Echelon : Dernière Note : Date

Titres Professionnels :

Spécialisation ASH :

Nature du poste souhaité (à titre indicatif)

Classe élémentaire Classe maternelle Titulaire remplaçant ou secteur

Vœux géographiques :